

Nuisances sonores

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux, les usagers du complexe sportif

QUOI : Le bruit lié à la vitesse du trafic routier

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : L'étude acoustique produite par Vinci en 2020 a été réalisée avec une hypothèse de circulation fluide, soit 70km/h sur route, 40km/h dans les giratoires et 50km/h en voie urbaine. Il est prévu des « phénomènes de congestion de modéré à fort, direct, permanent et à long terme ». L'étude ne présente pas les modélisations des nuisances sonores dans ces conditions d'engorgement.

COMMENT : Les riverains sont déjà soumis à un bruit déjà conséquent, il va encore augmenter. Mais il n'y aura pas d'études précises, seulement des « projections statistiques » n'ayant pas pris en compte ce paramètre.

Nuisances sonores

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux

QUOI : Le bruit lié à la densité du trafic routier

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Le bruit augmente avec le trafic . Le dossier prévoit une augmentation du nombre véhicules dès l'ouverture : 7850 véhicules jours (moyenne annuelle), c'est-à-dire 327 véhicules par heure, soit 5 véhicules par minute... Dans 20 ans, il est prévu 9300 véhicules /jour.

COMMENT : Les riverains reventinois, piétons et cyclistes subiront cette augmentation de bruit bien réelle puisqu'ils sont près des voiries.

Nuisances sonores

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux

QUOI : **Le bruit lié à la composition VL et PL du trafic**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Le bruit est renforcé au passage des PL. Le dossier prévoit une augmentation du nombre de poids lourds de 3% dès l'ouverture, c'est-à-dire 230 PL par jour (calculé en moyenne sur l'année), soit 1 PL toutes les 6 minutes.

COMMENT : Les riverains reventinois, piétons et cyclistes seront soumis à une augmentation du bruit.

Nuisances sonores

QUI : Les reventinois

QUOI : **Le bruit et les mesures d'atténuation proposées aux riverains**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, au lotissement «La plaine »

POURQUOI : L'étude a détecté quelques points les plus exposés au bruit, mais il y en a d'autres qui se révèlent lors de la mise en service et ceux-ci ne sont pas pris en compte.

COMMENT : Un mur réfléchissant anti bruit est proposé le long du lotissement « La Plaine » et des isolations de façades. Le mur ne protégera pas toutes les habitations. Quant aux isolations de façade, seul le bruit intérieur est réglé. Quand les fenêtres sont ouvertes et à l'extérieur il n'y a plus de protection.

Pourquoi agir sur les conséquences plutôt que sur l'origine du bruit ? Pas d'échangeur au centre et donc pas d'augmentation du bruit...

Nuisances sonores

QUI : Les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : Le bruit le long du « mode doux » de déplacement

OÙ : Sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires, dans la traversée des voies

POURQUOI : Le bruit initial n'a pas été mesuré le long du mode doux prévu. Le pont au-dessus de l'autoroute aurait pu être un point de mesure. Les projections statistiques, qui ne partent pas de mesures réelles, prévoient un bruit de 65 à plus de 75 décibels en journée, bruit qualifié de « fatigant » à « pénible ». L'impact sur la santé et la sécurité n'est pas négligeable.

COMMENT : Les effets immédiats du bruit sur les personnes sont une augmentation de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle, une diminution de la vigilance et de l'attention. Pour aller de la RN7 au complexe sportif, il y aura 4 voies à traverser, 2 giratoires à suivre et les voies à longer. Que des lieux où l'attention et la vigilance doivent être au maximum pour assurer sa sécurité.

Comment peut-on être sûr que les piétons et cyclistes ne seront pas impactés par le bruit ?

Quel est le niveau de bruit réel sur le pont de l'autoroute actuellement ?

Quelles valeurs auraient donné les statistiques pour 2025 et 2045 sur le pont de l'A7 ?

Qu'est-il prévu pour diminuer l'impact de ce bruit le long du « mode doux » avec le projet centre ?

Mais on peut prendre le problème à la source et changer de place l'échangeur....

Le trafic routier

QUI : Les reventinois

QUOI : **Augmentation du trafic routier sur la RN7**

OÙ : Tout le long de la RN7 dans les communes de Chonas L'Ambellan et de Reventin Vaugris

POURQUOI :

Trafic initial mesuré en 2015 : 18000 à 20 000 véhicules par jour

Trafic prévu en 2025 au sud du giratoire de la station service : 22 000 véhicules par jour

Trafic prévu en 2025 au nord du giratoire de la station service : 18 500 véhicules par jour

Le trafic sur le giratoire va se retrouver modifié après la mise en service du projet centre avec des risques d'engorgement (prévus par les études).

COMMENT : Une étude de ce giratoire aurait dû être effectuée avec les services départementaux. Elle n'a pas été transmise. A-t-elle été faite ?

Est-ce que ce giratoire est dimensionné pour cette augmentation de trafic ?

QUI : Les reventinois

QUOI : **Le niveau d'étude de la partie « air et santé » présenté par le dossier Vinci**

OÙ : Commune de Reventin Vaugris

POURQUOI :

La partie « Air et Santé » du dossier de Vinci, démontre qu'un **niveau d'étude 2** en fonction de différents critères d'appréciation comme le trafic, la densité de population, la surface exposée au projet... est suffisant.

MAIS : L'Autorité Environnementale a rendu un avis différent en demandant une étude **Air et Santé de niveau 1** car le trafic de l'A7 n'a pas été pris en compte dans l'étude du dossier Vinci.

Nous voulons pouvoir consulter cette nouvelle étude.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux

QUOI : **Les émissions de polluants liées au trafic routier et la vitesse**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les émissions de polluants augmentent quand la vitesse est inférieure à 60km/h. Le dossier prévoit une augmentation de trafic entraînant un « phénomène de congestion modéré à fort, direct, permanent et à long terme ».

COMMENT : Les riverains reventinois, piétons et cyclistes se trouveront dans cette pollution créée par la situation de bouchon sur tout le site du « projet centre » .

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux

QUOI : Les émissions de polluants liées au trafic routier et sa densité

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les émissions de polluants augmentent avec le trafic . Le dossier prévoit une augmentation du nombre véhicules dès l'ouverture : 7850 véhicules jours (moyenne annuelle), c'est-à-dire 327 véhicules par heure, soit 5 véhicules par minute...

COMMENT : Les riverains reventinois, piétons et cyclistes se trouveront dans cette pollution créée par le passage perpétuel des véhicules.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les usagers du mode doux

QUOI : Les émissions de polluants liées au trafic routier et sa composition VL et PL

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les émissions de polluants augmentent avec la présence des poids lourds, leur charge et la pente à parcourir. Le dossier prévoit une augmentation du nombre de poids lourds de 3% dès l'ouverture, c'est-à-dire 230 PL par jour (calculé en moyenne sur l'année).

COMMENT : Les riverains reventinois, piétons et cyclistes se trouveront dans cette pollution créée par le passage des PL, soit 1 PL toutes les 6 minutes.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les reventinois

QUOI : **Les émissions de polluants liées au trafic routier et les statistiques**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, près du complexe sportif, près du lotissement «La plaine », dans les giratoires

POURQUOI : L'augmentation de la pollution atmosphérique va réellement augmenter avec ce projet centre pour la population reventinoise. Mais le dossier présenté par Vinci minimise cette pollution et la juge satisfaisante au regard de l'ensemble du projet.

COMMENT : L'étude statistique du dossier est faite sur le grand territoire de l'agglomération viennoise. Ce projet devrait diminuer la pollution sur d'autres sites de l'agglomération. Mais il néglige l'augmentation de la pollution sur le site de Reventin Vaugris. Les moyennes font disparaître les taux de pollution plus importants dans le petit périmètre qu'est Reventin-Vaugris.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : **Les émissions de NO₂ = dioxyde d'azote**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Le NO₂ est émis par le trafic routier. On le trouve donc près des voies de circulation. Les riverains de la RN7, de la RD131, les piétons et cyclistes seront impactés directement par l'inhalation de ce polluant pouvant engendrer des conséquences sur leur santé.

COMMENT : Le NO₂ est un gaz irritant pour les bronches. Il peut provoquer, en particulier, l'inflammation des voies respiratoires avec une augmentation du risque bronchitique, une diminution de la capacité respiratoire.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : **Les émissions de benzène**

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Le benzène est émis par le trafic routier. C'est un composé important des gaz d'échappement. On le trouve en bordure des voiries jusqu'à 50m en quantité importante. Les riverains de la RN7, de la RD131, les piétons et cyclistes seront directement exposés à ce polluant dangereux pour la santé humaine.

COMMENT : Le benzène est un cancérigène notoire, classé « cancérigène de catégorie A pour l'homme » par l'Union Européenne.

QUI : Les riverains, les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : Les émissions de particules fines (PM10 et PM2,5)

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les particules fines sont émises par les gaz d'échappement, les pneus, les freins et par l'usure des routes. La RN7, la RD131, les giratoires avec les sorties en côte, sont autant de lieux où les véhicules vont freiner, s'arrêter et redémarrer entraînant un accroissement des particules fines. Les riverains et usagers du mode doux inhaleront directement ces particules fines et seront ainsi mis en danger.

COMMENT : Les particules fines, organiques ou chimiques, se fixent à l'intérieur des poumons. Les plus fines peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires. Elles sont la cause de nombreux décès prématurés, de cancers du poumon, de l'aggravation des maladies cardiovasculaires et respiratoires.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les riverains, les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : Les émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) et les conditions météorologiques

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les particules fines se déposent au sol où elles peuvent s'accumuler. Le vent peut alors les remettre en suspension dans l'air. La pollution peut donc augmenter sur une zone en fonction du vent même sans trafic routier.

COMMENT : Le site de Reventin Vaugris est une zone balayée régulièrement par les vents du nord ou du sud. Son impact pourra être important sur les piétons et cyclistes empruntant le mode doux.

Nuisances atmosphériques

QUI : Les piétons et cyclistes, usagers du mode doux.

QUOI : Les émissions de polluants et le manque de mesures sur site

OÙ : Sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI :

- Il n'y a pas eu de mesures initiales des polluants atmosphériques principaux sur le site du mode doux. Un point particulier aurait pu être le pont au-dessus de l'autoroute.

- Les mesures des particules fines ont été effectuées à Vienne centre, Roussillon, les Roches de Condrieu et le col de l'Oeillon. Les dernières mesures ont été effectuées en 2013 (Vienne pour PM2.5), en 2016 (Vienne PM10), en 2019 (Roussillon PM10).

- Le benzène n'a pas été mesuré sur le site proche de l'échangeur.

COMMENT : Pour évaluer et prévoir la quantité de pollution sur Reventin Vaugris, le dossier se base sur des calculs statistiques sur la grande région de l'agglomération. Les quelques valeurs importantes (Roussillon et Vienne pour les particules fines) sont automatiquement lissées par le calcul statistique.

Est-ce que de plus nombreuses mesures sur le site du projet centre auraient pu avoir un impact sur les résultats ?

La commune de Reventin-Vaugris a été ignorée dans ce calcul statistique alors que les Reventinois seront vraiment soumis à une hausse de pollution.

QUI : Les riverains, les piétons et cyclistes (usagers du mode doux)

QUOI : Les émissions de polluants, la santé des reventinois et les statistiques

OÙ : Le long de la RN7 dans Reventin Vaugris, sur la RD131, le long du « mode doux », dans les giratoires

POURQUOI : Les usagers du mode doux vont inhaler les différents polluants soit occasionnellement, soit quotidiennement pendant plusieurs minutes, plusieurs fois par jour et toute l'année. Les riverains sont eux toujours soumis à la pollution. Tous peuvent être soumis exceptionnellement à une forte concentration de polluants. Les enfants et adolescents usagers du mode doux sont plus fragiles.

COMMENT : La santé peut être affectée sous forme de crise aiguë unique, de crises répétitives ou par la survenue de tumeurs sur de longues périodes.

Dans son étude statistique, les risques évalués ne sont pas pris en considération car ils ne sont pas directement liés au projet. Ces risques de santé publique sont préexistants sur le site de Reventin Vaugris et le long de toutes les autoroutes. Cette étude statistique cache les effets délétères possibles sur chaque personne. Les reventinois seront bien soumis à des doses de pollutions supérieures.

QUI : Les habitants de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan et les usagers du mode doux

QUOI : Les études « Air et Santé » des variantes proposées par le dossier Vinci ont-elles été faites et prises en compte dans le choix définitif ?

OÙ : Sur les communes de Reventin Vaugris, Chonas l'Amballan et le long de toutes les voies de communication impactées par le projet

POURQUOI : D'après le « Guide méthodologique sur le volet « air et santé » des études d'impact routières » du ministère de la transition écologique et solidaire du 22/02/2019, l'étude de la qualité de l'air « sur les populations potentiellement exposées » doit être faite dans les différentes variantes pour être prise en compte dans le choix définitif (paragraphe 1.2).

De plus, la qualité de l'air est un critère qui doit être pris en compte le plus en amont possible, car il n'existe pas de connaissances disponibles pour corriger un impact sanitaire lié à la pollution de l'air. (paragraphe 2.1)

COMMENT : La qualité de l'air n'est pas prise en compte dans l'analyse multicritères des variantes. La faune, la flore, l'eau ainsi que l'acoustique sont les critères présentés dans les analyses environnementales du dossier Vinci.

Est-ce que des études « air et santé » pour tous les polluants dont les particules fines ont été faites sur le site pour chaque variante ?

Est-ce que leurs résultats ont été pris en considération dans le choix de la variante centre compact ?

QUI : Les habitants de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan et les usagers du mode doux

QUOI : L'étude « Air et Santé » de la variante centre proposée par Vinci correspond-elle aux recommandations du ministère de l'environnement

OÙ : Sur les communes de Reventin Vaugris, Chonas l'Amballan

POURQUOI : D'après le « Guide méthodologique sur le volet « air et santé » des études d'impact routières » du ministère de la transition écologique et solidaire du 22/02/2019, le volet « air et santé » de la solution retenue doit évaluer les risques sanitaires individuels et collectifs auxquels sont soumis les **populations concernées**.(paragraphe 1.2). Celles de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan le sont particulièrement.

COMMENT : Il n'y a eu aucune mesure de **particules fines** faite sur les communes de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan le long des voies impactées par le projet (RN7, D131, A7). Le dossier « air et santé » s'est basé sur 4 points situés à Vienne centre, Roussillon, les Roches de Condrieu et le Col de l'Oeillon. Il n'a pas pris en considération la pollution réelle aux particules fines existante sur le site d'implantation du projet.

QUI : Les habitants de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan et les usagers du mode doux

QUOI : La concentration des particules fines dépend d'une variable qui est la dispersion. Comment est-elle prise en compte dans l'étude du dossier Vinci ?

OÙ : Le long des voies de communication A7, RN7, D131 et du mode doux sur les communes de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan

POURQUOI : D'après le « Guide méthodologique sur le volet « air et santé » des études d'impact routières » du ministère de la transition écologique et solidaire du 22/02/2019, le trafic routier contribue à l'émission de particules fines par la remise en suspension de particules déposées sur la chaussée au passage des véhicules et par l'usure des pneumatiques, des embrayages, des freins ou de la route (paragraphe 3.1.2).

Dans le paragraphe 3.2.2, il est rappelé que « les campagnes de mesures in situ permettent de réaliser le calage du modèle de dispersion. »

COMMENT : Il n'y a eu aucune mesure de **particules fines** faite sur les communes de Reventin Vaugris et Chonas l'Amballan le long des voies impactées par le projet (RN7, D131, A7). La dispersion des particules fines n'a donc pas été mesurée réellement le long de ces sites.

L'analyse statistique a utilisé un paramètre de dispersion évalué sur la région Viennoise.

Peut-on considérer que l'étude donnée par le dossier Vinci prend en compte une concentration justement estimée des particules fines aux abords de l'A7, la RN7, la RD131 et du mode doux ?

Cette étude minimise-t-elle les effets sur la santé de la présence de particules fines pour les riverains proches et les usagers du mode doux ?

Les Nuisances apportées par le « projet centre »

QUI : Les usagers du mode doux, piétons et cyclistes

QUOI : **Est-ce vraiment un mode « doux » ?**

OÙ : Le long du mode doux depuis la RN7, le long de la RD131, dans les giratoires et la traversée des voies.

POURQUOI : Le mode doux prévu par le projet centre est très proche des voies de circulation, moins de 20m et 45cm sur le pont au-dessus de l'A7.

Le long des voies de circulation, on trouve :

-une concentration de gaz d'échappement (dioxyde d'azote, benzène, oxyde de carbone...)

-une concentration de particules fines

-une concentration de bruit

-une concentration d'insécurité

COMMENT : Le temps de se rendre de la RN7 au centre sportif et retour, piétons et cyclistes seront soumis à toutes ces nuisances. Ils devront de plus partager un espace de 2,32m de large sur le pont... Le danger ne viendra pas seulement des véhicules mais aussi de la voie du mode doux aux dimensions minimales et dans un contexte bruyant.

Peut-on appeler cela un « mode doux » ? **Mode violent** serait plus exact !